



ᐃᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Le 9 avril 2021

**PAR COURRIER RECOMMANDÉ
ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE (tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca)**

CONFIDENTIEL

Tribunal Administratif du Travail
35, rue de Port-Royal Est
2e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

**Objet : Avis du Centre de Santé Tulattavik de l'Ungava
Article 29 de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires
sociales, RLRQ c U-0.1
Cas : CM-2009-0400
Dossier : AM-1001-3031 (CSN)**

À qui de droit,

La présente a pour objet de vous informer que le 11 avril 2021, le Centre de santé Inuulitsivik (ci-après « **Inuulitsivik** ») cédera partiellement ses activités au Centre de santé Tulattavik de l'Ungava. En effet, dans le cadre de ses activités, Inuulitsivik a présentement sous sa responsabilité les activités et opérations du Foyer de Groupe de Puvirnituk dont la mission est d'offrir des services de réadaptation et de réinsertion sociale aux adolescentes et adolescents Inuits de la région de Puvirnituk.

Or, Inuulitsivik transférera la responsabilité de la totalité des opérations et activités du Foyer de Groupe de Puvirnituk au Centre de santé Tulattavik de l'Ungava et ce, en date effective du 11 avril 2021, ce qui entraînera également le transfert de salariés.

Les salariés transférés occupent un emploi dont le titre d'emploi en est un pour lequel le Syndicat des travailleurs et travailleuses du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (CSN) est accrédité dans le dossier AM-1001-3031.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Samuel Mercier, CRIA
Directeur des ressources humaines
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava